



## **“Mon quartier, mon village bouge !”**

Appel à projets visant à soutenir les habitants de la ville de Philippeville qui s'engagent pour leur quartier/village.

### **Règlement de l'appel à projets**

**Le principe de cet appel à projets consiste en une aide au démarrage. Un règlement a été élaboré, lequel n'engage en aucun cas la Ville de Philippeville, à une intervention continue. Le soutien financier n'est donc pas récurrent.**

#### **Objectif :**

Avec l'appel à projets “ Mon quartier, village bouge !”, la Ville de Philippeville souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet **concret** dans leur village ou quartier.

Ce projet doit viser à **améliorer la qualité de vie en favorisant les contacts entre des groupes d'habitants larges et diversifiés.**

#### **Caractéristiques des projets soutenus :**

Les projets qui seront pris en considération peuvent rencontrer un large éventail de préoccupations:

- la stimulation
  
- de la vie communautaire (ex : faire des activités ensemble pendant les loisirs, faire des choses ensemble pour le village/quartier, ...)
- de la solidarité entre les habitants (ex.: entraide mutuelle, échange de services, ...);
- des contacts entre habitants du village (ex.: journal, site web, local communautaire, ...);
  
- la conservation ou la création d'activités culturelles (ex.: spectacle de quartier, cercles divers, ...);

- l'amélioration du cadre de vie (ex.: plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre, ...).

### **Public-cible**

Les projets peuvent être introduits par :

- des habitants du village/quartier qui se sont associés soit de manière formelle (ex.: association sans but lucratif, ...), soit de manière informelle (ex. : association de fait, groupe d'habitants, comité de quartier, comité de voisinage, ...)
- Le lauréat de l'édition 2016 ne peut y participer.

### **Timing**

- Date limite d'introduction des dossiers : 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin 2017.
- Date de communication de la sélection : 30 juin 2017

### **Critères de sélection**

- En lien avec le projet :
  - Attrait et originalité,
  - faisabilité (le dossier de candidature devra montrer que le porteur du projet s'est assuré de disposer des partenaires adéquats, des autorisations nécessaires, de l'équipement nécessaire, ...).
- En lien avec le caractère participatif du projet :
  - participation active des habitants et intégration des nouveaux habitants,
  - durabilité du projet (le dossier de candidature devra montrer comment le projet évite l'effet 'one-shot').
- En lien avec la plus-value pour le village/quartier :
  - réponse aux besoins des habitants

### **Jury**

Le Collège communal a constitué un jury composé des différentes forces vives communales. Ce dernier est souverain dans ses décisions. Le jury désignera un seul lauréat qui remportera le montant indiqué dans la rubrique « montant du subside ». Sa décision sera irrévocable.

**Montant du subside :** 1000 €

**Liquidation du subside\* :**

75 % lors de la désignation du lauréat.

25% suite au dépôt des justificatifs avant le 15 décembre 2017.

**Introduire un dossier :**

Dossier envoyé par courriel sur demande adressée à Monsieur Thibaud SIBILLE-Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Philippeville, 071/660081, [thibaud.sibille@scarlet.be](mailto:thibaud.sibille@scarlet.be) ou via [www.philippeville.be](http://www.philippeville.be).

**Informations**

Thibaud SIBILLE-Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Philippeville : 071/66.00.81 ou [thibaud.sibille@scarlet.be](mailto:thibaud.sibille@scarlet.be).

\*Le porteur du projet lauréat devra ouvrir un compte bancaire au nom d'une association de fait ou asbl afin de bénéficier du montant dû.



Plan de Cohésion Sociale  
071/ 66-00-84 – 0489/247-160

Toute correspondance doit être adressée OBLIGATOIREMENT au collège communal.



Wallonie